

CULTURE ET CONSOLIDATION DES RELATIONS INTER-ÉTATIQUES : EXEMPLE DU JAPON ET DE LA CÔTE D'IVOIRE (1987-2019)

N'dri Laurent KOUAKOU

Université Alassane Ouattara-Côte d'Ivoire (Département d'Histoire).
kouakoulaurant044@gmail.com

Résumé

Cette communication aborde des initiatives transnationales du Japon en direction de l'Afrique, un pays qui compte désormais au nombre des partenaires socio-économiques et culturels importants de continent depuis le lancement de la politique d'Aide publique au développement (APD) à partir de 1960. La Côte d'Ivoire, un pays côtier subsaharien, a fait l'expérience de cette coopération bilatérale, en recevant depuis 1987, l'aide culturelle japonaise. Le don japonais dans le domaine de la culture, une sorte de coopération financière non-remboursable de l'APD du Japon, vise à améliorer la compréhension mutuelle et à consolider l'amitié entre ces pays. L'objectif de cette étude est d'analyser la contribution de la culture dans la consolidation des relations ivoiro-japonaises de 1987 à 2019. Dans quelle mesure, la culture constitue-t-elle un moyen de consolidation des relations d'amitié entre la Côte d'Ivoire et le Japon ? L'examen d'une telle question a conduit à exploiter des sources d'archives et imprimées, des ouvrages et une documentation axée entre autres, sur les aspects théoriques et empiriques de la question et des entretiens. L'analyse qui a découlé du croisement des données collectées a permis de décrire la contribution de la culture dans la consolidation des relations d'amitié entre la Côte d'Ivoire et le Japon de 1987 à 2019.

Mots clés : Côte d'Ivoire, Japon, culture, consolidation, coopération.

Abstract

This paper discusses transnational initiatives from Japan towards Africa, where this country has become one of the important socio-economic and cultural partners since the launch of the Official Development Assistance (ODA) policy from 1960. Côte d'Ivoire, a sub-Saharan coastal country, has experienced this bilateral cooperation, having received Japanese cultural aid since 1987. The Japanese Culture Grant, a kind of Japanese ODA non-reimbursable financial cooperation, aims to improve mutual understanding and consolidate friendship between these countries. The interest of this communication is to show the role of culture in the relations between two countries. The objective of this study is to analyze the contribution of culture in the consolidation of Ivorian-Japanese relations from 1987 to 2019. To what extent does culture constitute a means of consolidating relations of friendship between the Ivory Coast and Japan? The examination of such a question led to the use of archival and printed sources, books and documentation focusing, among other things, on the theoretical and empirical aspects of the question and the interviews. The analysis, which resulted from the cross-referencing of the data collected, made it possible to describe the contribution of culture in the consolidation of friendly relations between Côte d'Ivoire and Japan from 1987 to 2019.

Keywords : Côte d'Ivoire, Japan, culture, consolidation, cooperation.

Introduction

La culture est définie comme l'ensemble des traits distinctifs spirituels et matériels, intellectuels et affectifs qui caractérisent une société ou un groupe social. Elle englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les façons de vivre ensemble, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances (Matsuura, 2006 : 1049). Ce n'est plus un secret. Tous les esprits avertis savent qu'aucun développement n'est possible en dehors d'un ancrage culturel local. Chaque nation se développe par et pour sa culture. La culture sert de lien entre différentes nations et joue un rôle important dans la coopération internationale. Elle se caractérise aussi comme le ciment de toute identité. La promotion culturelle de l'homme ivoirien a été une préoccupation constante pour le premier chef d'État ivoirien, Félix Houphouët-Boigny. Présentée comme l'un des objectifs prioritaires du développement global pour la première fois en 1967, la nécessité de la culture, dans le processus de l'édification d'une société meilleure répondant aux besoins d'un monde en constante évolution, est à nouveau fortement soulignée dans le message à la nation du 31 décembre 1971. C'est ainsi qu'il affirme en ces termes : « il n'y aura de bonheur véritable, pour nous, que dans la recherche et la définition de rapport harmonieux, non seulement avec les choses et les biens matériels, mais également avec les êtres qui nous entourent et avec la vie » (AMAÉ, 1995).

La culture permet quel que soit le pays, à la recherche de la paix, du besoin d'affirmer une identité et la puissance (N'guyen, 2017 : 2), raison pour laquelle le Japon inclut la culture dans le programme d'Aide Publique au Développement (APD). La politique du Japon en Afrique a emprunté diverses voies. Sans être linéaire, elle a oscillé entre ouverture de représentation officielle et soutien aux entreprises d'acteurs sociaux. L'intérêt d'une telle réflexion est de comprendre que la culture est associée au champ des relations interétatiques. L'objectif, ici, est de montrer que la culture joue un rôle capital dans la consolidation des relations entre le Japon et la Côte d'Ivoire. Dans quelle mesure la culture permet-elle de consolider les relations d'amitié qui lient la Côte d'Ivoire au Japon de 1987 à 2019 ? Autour de cette question centrale, gravitent d'autres interrogations : pourquoi le Japon et la Côte d'Ivoire impliquent-ils la culture dans leur relation ? Et comment s'y prennent-ils ?

Pour répondre à de telles préoccupations, une revue de la littérature a été faite. Celle-ci a été limitée d'autant plus qu'elle a occupée rarement les chercheurs. Aussi, ce travail est une contribution pour une meilleure connaissance de la culture comme lien de renforcement des relations entre États. Cette réflexion est une analyse des moyens, des techniques et des stratégies mis en place par le Japon pour renforcer les relations avec la Côte d'Ivoire. Pour traiter ce sujet, une approche de collecte des données qualitative a été utilisée. Ainsi, le croisement, le recoupement, la confrontation des informations recueillies des sources orales, archivistiques et imprimées, des ouvrages, des mémoires, des thèses et des articles sur la question ont été le maillon essentiel de la méthode de traitement utilisée. L'orientation de l'étude est structurée en trois centres d'intérêt. Elle analyse l'objectif et le mécanisme du don culturel japonais, l'étude tente la mise en lumière l'aide perçue par la Côte d'Ivoire du Japon et l'importance des échanges culturels entre les deux pays.

1. Objectif et mécanisme du don culturel japonais

Dans le cadre des échanges internationaux touchant au domaine de la culture, le don japonais aux pays en voie de développement remonte depuis l'exercice 1975 (Taillander et Briquet, 2011 : 3). Ce don, une sorte de coopération financière non-remboursable de l'APD, a pour but d'apporter une assistance aux pays en voie de développement dans leurs efforts pour promouvoir les activités culturelles, ce qui, est également une façon de favoriser leur développement économique (AJ-CI, 1974 : 8). Les objectifs que le Japon poursuit en accordant le don dans le domaine de la culture sont d'aider à l'amélioration de l'équipement des institutions culturelles et éducatives du niveau supérieur, et de soutenir la préservation de la culture traditionnelle et les vestiges propres aux pays bénéficiaires, ainsi que les activités artistiques et de recherche. Ils servent également à encourager l'introduction de la culture japonaise et à dynamiser les échanges culturels entre le Japon et les autres pays y compris les échanges scientifiques et sportifs.

Les procédures de la mise en œuvre du fonds pour les activités culturelles sont presque similaires à celles adoptées pour le fonds général, à la seule différence qu'une approbation préalable du Cabinet du premier ministre du Japon n'est pas nécessaire. En fait, aucune approbation n'est exigée puisque cette forme de fonds est relativement uniforme et simple dans la nature et les projets cibles doivent être de petite taille puis estimés inférieurs à 50 millions de yens, soit 100 millions de francs CFA (Koudou, 2006 : 74). Les rapports sont soumis en bloc au Cabinet après la conclusion des accords de fonds (Volé Bi, 2007 : 20). Plusieurs conditions sont requises pour le don japonais dans le domaine culturel. Les organismes des pays bénéficiaires ont la responsabilité de la gestion et de l'entretien de l'équipement fourni. Par conséquent, seuls les organismes gouvernementaux du pays bénéficiaire, les organisations publiques et les gouvernements régionaux ont le droit de recevoir le don japonais. Pour les conditions requises, l'équipement et le matériel doivent être des produits de fabrication japonaise. Les sociétés qui les fournissent doivent également être japonaises. Il faut dire que cette forme d'aide reste liée aux intérêts des entreprises nippones. Ce lien soutient l'industrie et les exportations de l'archipel nippon (Koudou, 2006 : 99-100).

Le pays bénéficiaire couvre les frais et prend la responsabilité du transport intérieur. C'est-à-dire une fois le don débarqué au port ou à l'aéroport, c'est le pays bénéficiaire qui a la tâche de le transporter jusqu'à destination. Ce pays couvre, par ailleurs, les frais et prend la responsabilité des travaux et d'un lieu pour installer l'équipement. Par contre, les frais d'installation de l'équipement sont couverts par le don (JICA, 2000 : 10). Enfin, le pays bénéficiaire se charge-t-il des frais d'entretien et de gestion de l'équipement étant donné qu'il est doté de pièces de rechange par le Japon. Le don japonais relève d'une coopération financière non-remboursable destinée à l'achat d'équipements japonais destinés à la promotion de la culture ou de l'éducation de niveau supérieur dans le pays bénéficiaire, ainsi que de services nécessaires au transport et à l'installation de ces équipements. Faisant allusion aux équipements financés, on peut évoquer l'équipement pour l'enseignement de la langue japonaise ; l'équipement de l'institution éducative, équipement audiovisuel, matériel de laboratoire, équipement servant à la production de matériel didactique ; l'équipement pour

la préservation du patrimoine et des vestiges culturels ; l'équipement de l'institution culturelle ; l'équipement sportif ; les instruments musicaux et les logiciels de programmes de télévision. Ainsi tout matériel ne peut faire objet de don japonais, autrement dit, les équipements financés par le don sont limités (Kouakou, 2012 : 498). Une inspection d'évaluation est mise en œuvre afin de savoir comment est utilisé l'équipement acquis et installé au titre du don japonais dans le domaine de la culture. L'objectif est d'assurer dans l'avenir, en tirant des enseignements des résultats des inspections, une réalisation plus efficace du don japonais dans le domaine de la culture. Quelques années après la mise en place de l'équipement, une inspection est effectuée, soit par une mission d'inspection envoyée du Japon avec la collaboration d'experts connaissant la région et l'équipement, soit par des fonctionnaires de l'ambassade du Japon dans le pays bénéficiaire. L'objectif principal de l'inspection est d'apprécier les conditions de mise en place de l'équipement fourni et l'état d'utilisation, de savoir si l'équipement fourni est utilisé efficacement et conformément à l'objectif poursuivi par le don. Aussi permet-elle de savoir si l'équipement fourni répond correctement aux besoins de l'organisme bénéficiaire, de vérifier les conditions d'entretien et de gestion dans l'organisme bénéficiaire et de recueillir les opinions concernant le projet en question (JICA, 2000 : 9).

Pour bénéficier de ce don japonais, les formalités de demande commencent par la remise d'un dossier officiel à l'ambassade du Japon par le gouvernement postulant. À ce stade, la demande est rejetée si le dossier présenté s'avère incomplet. Le dossier du postulant à l'organisme gouvernemental compétent doit se composer entre autres du profil du projet, de la liste des équipements demandés, de l'organisme, de l'organisation postulante, de la liste de l'équipement existant et des photographies (vue des locaux de l'organisation postulante, équipement en place, lieu d'installation prévu de l'équipement). L'organisme gouvernemental compétent doit présenter une demande auprès de l'ambassade du Japon, qui considère la demande et la transmet au ministère japonais des Affaires Étrangères qui la considère (Kouakou, 2012 : 500). Une fois la demande acceptée, les formalités sont établies entre l'Ambassade du Japon et le gouvernement bénéficiaire, c'est-à-dire l'Échange de Notes ayant force d'un accord international. À ce titre, des dons japonais dans le domaine de la culture sont accordés à la Côte d'Ivoire à divers échelons.

2. Les structures ivoiriennes ayant bénéficié des dons culturels du Japon

Selon Motohiko Nishimura, Conseiller à l'Ambassade du Japon en Côte d'Ivoire, « la culture, c'est la base de l'homme, mais, elle est surtout un fait dynamique qui a besoin de grands moyens pour l'essor » (Koudou, 2006 : 18). Ceci étant, l'archipel encourage la promotion de la culture ivoirienne à travers des dons. Diverses structures ivoiriennes ont bénéficié du soutien japonais dans ce domaine.

2.1. Équipement pour la préservation du patrimoine et vestiges culturels au Musée des Civilisations

Soucieux de valoriser les productions artisanales ivoiriennes et d'en conserver les meilleurs échantillons, le Gouverneur Hubert Deschamps créa en 1942, un centre animé par Pierre Mauze. Cette institution se proposait alors d'héberger des artisans et de promouvoir leurs œuvres. Il s'agit entre autres des cordonniers, fondeurs de bronze, potières, sculpteurs, installés dans une cour qui avait été érigée peu de temps auparavant et qui devait se muer en salle des fêtes communales (Gnali, 2002 : 10). Ce projet ayant été abandonné à cause de la Deuxième Guerre Mondiale (1939-1945), une partie de cette salle fut affectée aux artisans dans les ateliers de production, de sculpteurs sur bois et des objets pour tourisme et l'autre partie fut aménagée pour recevoir des objets de diverses provenances principalement administratives. Ces objets étaient choisis pour leur qualité esthétique sans que l'on se soucie de leurs origines et de leurs fonctions que l'on ignorait d'ailleurs le plus souvent (Koko, 2008). En 1987, le Musée devient membre institutionnel de l'*International Council of Museums*. Il a pour objectif de collecter, conserver, étudier et diffuser le patrimoine culturel matériel des Ivoiriens, de favoriser l'éclosion d'une conscience nationale et de constituer une documentation exhaustive en vue d'une meilleure connaissance du patrimoine culturel national. Cependant, face à ces objectifs, le Musée rencontre d'énormes difficultés liées au manque de véhicules devant permettre d'organiser des missions de recherche sur le terrain et d'assurer les liaisons dans l'exercice de la mission. Par ailleurs le budget de fonctionnement du Musée est insuffisant. À titre d'exemple, le budget en 1999 est de 6 848 995 F.CFA (Gnali, 2002 : 8), ce qui ne permet pas l'acquisition de nouveaux matériels.

Dans la conception des Japonais, la culture, « c'est la base de l'homme ». Elle contribue au développement de toute nation (AJ-CI, 1974, p.8), raison pour laquelle, le Japon, pour l'aide culturelle inclut l'équipement pour la préservation du patrimoine et des vestiges culturels. Le Japon est une nation qui accorde une grande importance à la promotion de la culture comme le souligne Masaki Yagi, Ambassadeur du Japon en Côte d'Ivoire de 1988 à 1992, « il est nécessaire de conserver les valeurs de la civilisation propre pour le développement des sciences et de la technologie. Il n'y aurait pas de développement des sciences et de technologies aujourd'hui, si le Japon avait perdu l'art, la culture et la tradition. La conservation de la valeur de la culture en elle-même n'a pas réellement de relation directe avec le développement de la science et de la technologie. Mais, si les hommes sont à leur aise quand ils vivent leur culture et leur tradition, la sérénité d'esprit n'apporte pas les conflits » (Kouman, 1999 : 23). L'objectif recherché étant la sauvegarde du patrimoine culturel ivoirien sur lequel le développement devrait se bâtir. Pour la conservation du patrimoine et des vestiges culturels, le Japon a fait deux dons au Musée des civilisations d'Abidjan. Le premier, en 1991, est d'une valeur de 50 millions de francs CFA (AMAE, 1995). Ce dispositif comprenait une régie complète de prise et de traitement de son d'images et d'un véhicule pour les opérations de sauvetage dans le cadre de la récupération de pièces muséales. En 1997, c'est un autre don de matériel audiovisuel d'une valeur de 152 millions de francs CFA, qui a été octroyé à ladite structure (MAE, 2008 : 40). En somme, les différents dons du Japon ont permis au musée de préserver les biens culturels. Préserver le patrimoine, c'est en effet

préserver la diversité, penser l'identité et la différence. Outre le Musée des civilisations d'Abidjan, deux dons ont été octroyés à l'Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle (INSAAC).

2.2. Don de matériels et d'instruments musicaux et audiovisuels à l'INSAAC

Créé en 1964, l'Institut National des Arts rassemble en un même lieu des établissements à la fois de formation et d'animation culturelle. Les instituts ainsi regroupés sont : l'École Nationale des Beaux-arts qui assure la formation d'artistes au diplôme national des beaux-arts après cinq années d'étude dans les lycées et collèges (EGCI, 1978 : 1067). L'INSAAC a bénéficié de deux dons culturels japonais. Le premier don, dont l'Échange de Notes s'est effectué le 1^{er} mars 1991, est d'un montant de 25 millions de yens (MEA, 1999 : 37). Le matériel était composé d'une régie complète de prise et de traitement de son et d'images.

Le 21 février 1993, il a été procédé à l'Échange de Notes du deuxième don. Ce don était estimé à 100 millions de francs CFA (MAE, 2008 : 36). Il était constitué d'instruments de musique et de matériels audiovisuels. Les instruments musicaux offerts par le Japon pour la culture se composaient d'instruments pour les orchestres et d'instruments pour l'apprentissage musical dans les écoles de musique. Ils comprenaient des pianos, des trompettes, des orgues, des violons, des violoncelles, des flûtes, des basses, des saxos, des clarinettes, des euphoniums, des guitares, des diapasons, des cahiers de musique, des pupitres, des klaxons, des saxophones altos, des saxophones ténors, des sacs, des étuis, des archets, des saxophones sopranos, des saxophones barytones, des supports, des maillets, des trépieds, des tambours, des tam-tams, des attachements, etc. (Koffi, 1993 : 7). Ce lot de matériels a été d'une grande importance pour l'INSAAC, d'autant que, par le passé, l'insuffisance dans cet établissement de matériels didactiques a contribué à rabaisser le niveau de l'enseignement reçu par les étudiants. Concernant le matériel audio-visuel, on peut citer entre autres des postes téléviseurs, des magnétophones, des magnétoscopes, des caméras, des batteries complètes, des appareils photos, des câbles de camera, des caméras vidéos, des adaptateurs. Grâce à ce don, les étudiants pouvaient désormais mettre en pratique la théorie enseignée. Outre le musée national et l'INSAAC, la Radio-Télévision Ivoirienne (RTI) a aussi bénéficié du don japonais.

2.3. La Radio-Télévision Ivoirienne (RTI) et le don japonais

La RTI est un établissement public créé en 1962 (LGDECI, 1978 : 152). Elle regroupe les services autonomes de la Radio et ceux de la Télévision. En Côte d'Ivoire, le rôle assigné à la RTI est de participer au développement du pays, d'aider à l'unité nationale en informant, en éduquant et en divertissant. La télévision encore plus que la radio est une fenêtre sur le monde.

En 1989 et en 1995, deux dons japonais ont été offerts à la RTI dans le cadre de la coopération culturelle existante entre la Côte d'Ivoire et le Japon. L'Échange de Notes du premier don s'est déroulé le 25 août 1989 entre le

ministre Siméon Aké pour la partie ivoirienne et Masaki Yagi pour la partie japonaise. Estimé à 62 millions de francs CFA (MAE, 1999 : 3), le don était composé de matériel et de 87 programmes de séries. Ces programmes permettent aux téléspectateurs ivoiriens de voyager au cœur de la civilisation nipponne. Pour le diplomate nippon, « la coopération culturelle, à travers ces images télévisées surtout destinées à une audience jeune, devait enrichir la connaissance et développer davantage la promotion de la compréhension mutuelle entre le Japon et la Côte d'Ivoire » (AFM, 1989 : 16). Le second don a été signé le 6 février 1995. Il était d'une valeur de 224 millions de francs CFA (MAE, 2008 : 38). Ce don avait pour objectif de contribuer au développement de la communication, sans laquelle la démocratie ne saurait se consolider en enrichissant et diversifiant les programmes audiovisuels. Destiné à l'équipement des chaînes nationales de Radio et Télévision, cet apport financier permettrait de soutenir les efforts déployés par les autorités ivoiriennes dans le domaine des médias.

Dans le cadre du projet pour l'amélioration des programmes télévisés et de l'équipement pour la production des programmes de la RTI, le Japon a fait don de près de 300 millions de francs CFA en 2017. Ce don s'inscrit dans le cadre de la reconstruction de la Côte d'Ivoire post-crise. Il se compose entre autres de 12 caméras numériques, deux postes de montages avec plusieurs moniteurs, de postes mobiles de montage, d'accessoires de production, d'édition et de diffusion. On note également la réception par la RTI de 229 documentaires sur le Japon pour diffusion. Le Japon contribue donc à l'équipement de la structure afin d'améliorer la qualité des services surtout en son et en image. Il faut noter que la Fédération Ivoirienne de Judo et Disciplines Associées (FIJDA) n'est pas restée en marge du soutien japonais.

2.4. Le soutien du Japon à la Fédération Ivoirienne de Judo et Disciplines Associées (FIJDA)

Cet art martial, d'origine japonaise, a été introduit en Côte d'Ivoire avec le retour de certains étudiants revenus de France (EGCI, 1978 : 856). En 1960, la Fédération Ivoirienne de Judo fut créé. Le soutien du Japon au judo ivoirien consiste non seulement à promouvoir davantage la culture, notamment les arts martiaux mais aussi et surtout à encourager les Judokas ivoiriens. À la FIJDA, la coopération japonaise, dans la cadre de l'aide financière non-remboursable, a octroyé des dons durant la période étudiée.

La date de l'Échange de Notes du premier don remonte au 10 novembre 1988. Il s'élève à un montant total de 94 millions de francs CFA. L'acte du deuxième don signé le 12 janvier 1998 était d'un coût de 230 millions de francs CFA (MAE, 1999 : 32-36). Ces deux premiers dons d'équipements de judo, d'une valeur totale de 324 millions de francs CFA, se composaient de matériels audiovisuels, de microphones sans fil, de tatamis, de Kimonos et bien d'autres. Le 8 mars 2010, on note la signature d'un don concernant l'installation de 100 équipements de musculation et de 288 m² de tatamis. Ce don a permis d'aménager et d'équiper la salle de judo de la fédération. La réalisation de ce projet est d'un coût de 38 millions de francs CFA (AJ-CI, 2013 : 4). La FIJDA, grâce à ce matériel a pu équiper plusieurs surfaces de compétition du pays. Ainsi, la Côte d'Ivoire dispose-t-elle de salles aptes à accueillir des compétitions de haut niveau comme le souligne Angbo Isaac (2008) « le judo ivoirien existe

aujourd'hui grâce aux matériels japonais ». Par ailleurs, la FIJDA organise, chaque année, une compétition de judo dénommée "coupe de l'Ambassade du Japon". Depuis 1991, la FIJDA bénéficie de l'expertise du Japon par l'intermédiaire des experts japonais en judo et autres disciplines qui apportent leur savoir-faire aux Ivoiriens (AJICA, 1998). Cette collaboration permet de mettre en place une véritable politique en matière de judo et permet aux Judokas ivoiriens de s'illustrer sur la scène internationale. On peut citer entre autres Enaki Yoshiharu (6^e dan) et Ito Masatomo (5^e dan) (Koné, 1996 : 9), Takahashi Fujio (8^e dan) et Ohshima Shuji (7^e dan) et bien d'autres. (AJ-CI, 2013 : 4). Ils sont tous des sommités du judo nippon et tous membres de l'équipe nationale du Japon. Le but de leur présence est de relever le niveau du judo ivoirien et d'apprendre les nouvelles techniques aux entraîneurs ivoiriens (AMAE, 2010).

Il faut retenir qu'au-delà du sport, les experts japonais véhiculent les valeurs du judo que sont la politesse, le courage, la sincérité, l'honneur, la modestie, le respect, le contrôle de soi et l'amitié auprès des Ivoiriens (Perifan, 1995 : 319). Ces valeurs à l'image du courage, de la maîtrise de soi, de la politesse, du respect de l'autre sont également un véritable moyen et outil d'éducation des populations. Cette coopération culturelle entre les deux pays implique d'autres structures que celles suscitées.

2.5. Autres structures bénéficiaires

Le deuxième don culturel du Japon à la Côte d'Ivoire a été destiné au centre culturel Jacques Aka de Bouaké en 1987. Il s'agissait d'un lot de matériels audiovisuels d'une valeur de 80 millions de francs CFA (AFM, 1990). Le lot de matériels se composait d'équipements de sonorisation et d'éclairage du théâtre, de cassettes, d'appareils de projection et d'autres accessoires. L'Université d'Abidjan, en 1987, reçut le premier don du Japon dans la coopération culturelle avec la Côte d'Ivoire. Il s'agissait d'un don de matériel destiné à la recherche sur la Biomasse. Ce matériel était estimé à cinquante millions de yens. En 1990, le Japon a doté le Centre de Recherches Économiques et Sociales de l'université d'Abidjan d'un lot d'ouvrages. Des titres d'ouvrages qui en disent long sur l'ouverture du pays du Soleil Levant sur l'extérieur.

En 1992, un autre don culturel d'une valeur de 100 millions de francs CFA (Goré, 1992 : 18) fut accordé au Centre d'Enseignement et de Recherches en Communication (CERCOM) de l'université de Cocody. C'était un équipement de pointe, produit par un des géants mondiaux de l'électronique "Sony". Il comprenait, notamment un système complet de production vidéo composé de caméra, d'une table de réalisation avec générateur d'effets spéciaux, d'un banc de montage et d'une unité portable, d'un système de projection vidéo grand écran pour des visionnements et d'une vidéothèque dotée de 16 postes de visionnement individuel. Pour Hugues Koné, Directeur du CERCOM d'alors, ce matériel devrait permettre au CERCOM de mieux accomplir la mission qui est de conduire la recherche fondamentale et l'appliquer en science de la communication, d'assurer la formation initiale et continue dans ce même domaine, de faire de la production audiovisuelle d'information, d'éducation et de communication et de constituer un centre audiovisuel au service de l'université (AFM, 2006).

En somme, ces dons contribuent à la formation de qualité des étudiants qui sont l'avenir du pays car il ne saurait y avoir de développement économique

ou social sans des ressources humaines bien formées, capables de s'adapter aux mutations, de faire de par leurs connaissances, des propositions constructives à la recherche de solutions aux crises. L'action culturelle accompagne la montée en puissance du Japon dans le dynamisme, qui s'efforce alors de mener une politique culturelle globale (Chaubet, 2013 : 94). Comme on peut le remarquer, la coopération japonaise avec la Côte d'Ivoire s'est beaucoup manifestée à travers des donations en argent et en matériel. Mais, elle s'étend également aux échanges pratiques et techniques.

3. Les échanges culturels

Cette dernière partie de la communication est consacrée à l'organisation de la semaine du Japon en Côte d'Ivoire et les rencontres entre la jeunesse des deux pays.

3.1. La semaine du Japon en Côte d'Ivoire (1985)

Depuis l'ouverture de l'ambassade 1966, le Japon n'a cessé de se faire connaître de plus en plus des Ivoiriens par l'organisation dès 1985 de « la semaine du Japon ». Ces semaines sont généralement axées sur les aspects culturels et sportifs. Elles sont surtout marquées par des expositions d'affiches sur la protection de la nature en Côte d'Ivoire : désertification, sécheresse, protection de la faune et de la flore et des expositions photos sur le Japon. Par ailleurs, on peut noter lors de ces semaines, l'exposition de peinture, de dessins d'enfants ivoiriens et japonais, l'exposition d'*Ikebana* (art floral) (photo 1) avec souvent l'arrivée des maîtres japonais dans des matières spéciales, telle que l'arrivée de Shugetsu Minami, Maître d'art d'arrangement floral lors de la deuxième semaine du Japon en 1986.

Photo 1 : Jeunes ivoiriens admirant une japonaise lors d'un atelier d'Ikebana



Source : AJ-CI, 2021, p.4

Pendant ces semaines, on note des démonstrations d'arts martiaux d'origine japonaise à savoir le judo, l'*Aikido* et le karaté avec des experts venus

du Japon pour la circonstance. L'un des temps forts de ces journées est le festival de films japonais. À côté de ce festival de film japonais, l'ambassadeur du Japon anime une conférence. Pour clore ces journées du Japon chaque année, la population ivoirienne assiste à un concert de mandolines avec des interprètes japonais. Tous ces éléments de la culture japonaise contribuent à produire une image positive du pays dans l'esprit des Ivoiriens. C'est cela le « *Soft Power* » du Japon (Millet, 2015 : 39), c'est-à-dire « le pouvoir souple ». Il faut souligner que ces journées du Japon ont pour objectif d'une part, de permettre aux peuples ivoirien et japonais de mieux se connaître, de s'apprécier et de se rapprocher davantage. Elles permettent aux Ivoiriens de découvrir que le Japon est un pays où la technologie pointue n'a pas phagocyté l'art et les raffinements culturels et que, ceux-ci ont été à l'origine de cette réussite japonaise (Édi, 2005). Elles permettent, également, de faire découvrir au peuple ivoirien surtout à la jeunesse, les réalités économiques, industrielles, sociales et culturelles du Japon. D'autre part, ces journées permettent de consolider les relations amicales et économiques qui existent entre la Côte d'Ivoire et le Japon. Tirant les conclusions de la deuxième semaine du Japon organisée du 21 au 27 avril 1986, Kuroki, premier conseiller de l'ambassade du Japon en Côte d'Ivoire, déclarait « s'il est difficile de dire aujourd'hui si ce but a été atteint, nous avons constaté que beaucoup d'Ivoiriens ont été intéressés. Ils étaient très nombreux aux différentes manifestations. En tout cas, plus nombreux que nous ne l'espérions. Par exemple, la démonstration d'arrangement floral a attiré plus de 200 personnes et les expositions, plus de 300 entrées quotidiennement. Ce que je peux dire, c'est que nous sommes très reconnaissants envers toutes ces personnes qui sont venues connaître le Japon et son peuple à travers cette semaine » (AJICA, 1998). En somme, l'initiation de la semaine du Japon en Côte d'Ivoire contribue au renforcement des relations d'amitié entre les deux pays et surtout de rapprocher les deux peuples pour mieux se connaître et d'échanges culturels (Reyns-Chikuma, 2005 : 12). Un autre aspect culturel est la rencontre des jeunes des deux pays.

3.2. Rencontre entre les jeunesses nipponne et ivoirienne

En plus des journées japonaises organisées chaque année depuis 1985, journées qualifiées de journées culturelles ayant pour objectif de faire apprécier des Ivoiriens, les expressions culturelles du pays du Soleil Levant, il y a souvent des rencontres entre Ivoiriens et Japonais pour des échanges culturels (photo 2). Ces rencontres permettent aux jeunes ivoiriens de découvrir la société du Japon. En outre, elles permettent aux Japonais de s'imprégner des réalités ivoiriennes et de mieux les connaître (Koua Kan, 2005). C'est dans cette optique qu'une délégation de neuf jeunes ivoiriens a séjourné au Japon du 23 juillet au 10 août 1990. En contrepartie de cette invitation, c'est une délégation japonaise conduite par Takeshi Ogawa arrivait en Côte d'Ivoire en novembre 1990 (AMAE, 2010). L'objectif principal étant de favoriser les liens d'amitié entre les deux jeunesses et de promouvoir la compréhension mutuelle sur le développement et la paix dans le monde (AJICA, 1998).

Photo 2 : Une volontaire apprenant une danse ivoirienne avec le groupe Gbégbé des deux-plateaux.



Source : Kouakou, 2012 : 526

En 1994, une fête a réuni au Centre d'Animation de Recherche en Art du Spectacle, des volontaires japonais et leurs amis ivoiriens. Cette rencontre s'articulait autour de six points essentiels : une exposition de photographies de quelques aspects du Japon, celle-ci ayant trait à la vie économique, culturelle, sociale et sportive du pays et des tableaux réalisés par de petits japonais dont la peinture était du naïf. Cette journée prévoyait aussi une démonstration des jeux traditionnels japonais suivie de démonstrations et des projections de films. L'un des moments intéressants de la rencontre a été la préparation du gâteau japonais et la cérémonie de thé en japonais "*chanoyu*", "*sado*" ou "*chado*". À la fin, les volontaires japonais ont exécuté des mélodies et des chansons sur piano ainsi qu'une danse traditionnelle japonaise (*Nanagasa-ondo*) (AJICA, 2000). En 2018, une quinzaine d'étudiants issus de l'Université japonaise Sophia a séjourné en Côte d'Ivoire. Les étudiants japonais ont participé à des échanges académiques avec leurs camarades ivoiriens (photo 3). Ils ont visité plusieurs sites touristiques à Abidjan et à Yamoussoukro, pour mieux s'imprégner des réalités ivoiriennes.

Photo 3 : Des étudiants ivoiriens et japonais lors d'une séance d'échanges académiques



Source : AJ-CI, 2018, p.4

En somme, le but d'une telle rencontre est de renforcer et de consolider l'amitié entre les Japonais et les Ivoiriens (Koua Kan, 2005). Comme le soulignait le représentant du JOCV en Côte d'Ivoire, Kadama Hiroshi, « mieux les hommes se connaissent, mieux ils peuvent se comprendre. Car les mésententes et les conflits surviennent souvent parce qu'on ne cherche pas à connaître l'autre, sa culture, sa manière de vivre, etc. » (AJICA, 1998).

Passionné du Japon, de la culture et de la langue et dans le cadre du programme *Japanese-Language Program for Overseas Students (Outstanding Students)*, en 2012, Gnahoui Cyprien, un jeune ivoirien, a effectué un séjour au Japon du 29 août au 12 septembre 2012. Ce séjour linguistique, de deux semaines, lui a permis d'apprendre et d'améliorer le niveau de la langue japonaise et de découvrir la culture du pays hôte à travers de nombreux voyages et visites à l'intérieur du Japon. La langue japonaise est enseignée à travers des établissements tels l'Université Alassane Ouattara, des écoles secondaires à Abidjan, Bouaké et Yamoussoukro. En 2017, il a été initié en Côte d'Ivoire un Test d'aptitude en langue japonaise. L'objectif, en organisant ce test, est de permettre aux apprenants en Côte d'Ivoire, de pouvoir mesurer leur niveau de la langue japonaise. Par ailleurs, les autorités japonaises font la promotion de leur culture dans le monde, notamment en Côte d'Ivoire. Le Japon a initié le prix International du *Manga* en 2007. Lors de la 9^{ème} édition en 2016, l'Ivoirien Tapé Douayaba Brice a remporté un des prix de bronze avec son œuvre « *Adjame's chief-le voleur d'Adjamé* ». En effet, le Japon utilise la culture pour accompagner la puissance économique du pays (Chaubet et Martin, 2011 : 94). Dans ce cas d'espèce des relations avec la Côte d'Ivoire, l'outil culturel permet de structurer profondément leur relation au bénéfice de la Côte d'Ivoire.

Conclusion

Définie comme l'ensemble des expressions, des manifestations artistiques, intellectuelles qui définissent et distinguent un groupe, une société, la culture est impliquée dans les relations qui lient la Côte d'Ivoire au Japon depuis 1987. En impliquant ce domaine dans leur relation, la Côte d'Ivoire et le Japon souhaite mieux se connaître et de s'apprécier davantage en dehors du cadre habituel basé sur les relations politique, économique et sociale. Ces échanges culturels permettent aux Ivoiriens de découvrir que le Japon, à travers les jeux et danses traditionnels, religions, coutumes, mangas et autres, est un pays où la technologie pointue n'a pas phagocyté l'art et les raffinements culturels et que, ceux-ci ont été à l'origine de cette réussite japonaise, donc, un moteur de développement. La culture est pour le Japon, un instrument diplomatique pour vendre l'image du pays et vulgariser la langue japonaise à travers le monde. Ces échanges culturels offrent des opportunités aux Japonais de s'imprégner des réalités culturelles ivoiriennes. Retenons que cette étude relève que la puissance d'une nation n'est pas seulement au niveau politique, ni économique, mais aussi et surtout au niveau culturel. Elle permet de montrer l'importance et l'implication de la culture dans les relations entre États et surtout entre pays riches et pays pauvres. Cette coopération s'effectue dans un seul sens. Le pays riche, avec les moyens qu'il dispose, impose sa culture au pays

pauvre. En un mot, la culture est un vecteur qui permet de promouvoir la compréhension mutuelle sur le développement et la paix dans le monde.

Sources et bibliographie

Sources orales

Angbo Isaac, Président de la FIJDA, entretien réalisé à Abidjan le 11 février 2008.

Édi Bruno, Chargé du Conseil juridique de la JICA, entretien réalisé à Abidjan le 18 janvier 2005.

Koko Nangui, Documentariste, entretien réalisé à Abidjan le 4 mai 2008.

Koua Kan Daniel, Diplomate, entretien réalisé à Abidjan le 19 juin 2005.

Sources d'archives

Archives du ministère des Affaires Étrangères (1995), *Coopération Côte d'Ivoire-Japon*, Les aides à la Côte d'Ivoire.

Archives du ministère des Affaires Étrangères (2010), *Coopération Côte d'Ivoire-Japon*, Les voyages et les missions.

Archives de *Fraternité-Matin* (1990), *Relations Côte d'Ivoire-Japon*, les dons à la Côte d'Ivoire.

Archives de *Fraternité-Matin*, *Relations Côte d'Ivoire-Japon* (2006), Les échanges de délégations entre les deux États.

Archives de *Fraternité-Matin*, *Fraternité-Matin* du 29 avril 1989, p.16.

Archives de la JICA (2000), *Informations sur le Japon*.

Archives de la JICA (1998), *Coopération Côte d'Ivoire-Japon*.

Sources imprimées

Ambassade du Japon en Côte d'Ivoire, *Novelles du Japon*, Édition 1974, Abidjan.

Ambassade du Japon en Côte d'Ivoire, *Lettre du Japon*, n°4, novembre 2012.

Ambassade du Japon en Côte d'Ivoire, *Lettre du Japon*, n°14, mars 2015.

Ambassade du Japon en Côte d'Ivoire, *Lettre du Japon*, n°25, novembre 2018.

Ambassade du Japon en Côte d'Ivoire, *Lettre du Japon*, n°31, février 2021.

Jica, 2000, *Don Japonais dans le domaine de la Culture*.

Ministère des Affaires Étrangères (1999), *Relations Côte d'Ivoire-Japon*, Abidjan.

Ministère des Affaires Étrangères (2008), *Relations Côte d'Ivoire-Japon*, Abidjan.

Bibliographie

Chaubet François et Martin Laurent (2011), *Histoire des relations culturelles dans le monde contemporain*, Paris, Armand Collins

Chaubet François (2013), « Rôle et enjeux de l'influence culturelle dans les relations internationales », *Revue internationale et stratégique*, n°89, p. 93-101.

Gnali Gnaha, (2002), *Le rôle du musée des civilisations dans la sauvegarde du patrimoine culturel*, « Rapport », CBCG, Abidjan.

Goré Bi Hué (1992), « 105 millions du Japon à l'Université », *Fraternité-Matin*, p.18.

Koffi Tiburce, (1993), « Le Japon équipe l'INSAAC et le Musée », *Fraternité-Matin*, p.7.

Koné Souleymane (1996), « Six experts japonais chez nous », *Ivoire-Soir*, p.9.

Kouakou N'dri (2012), *La coopération Ivoir-Japonaise de 1961 à 1999*, « Thèse », Université Félix Houphouët-Boigny de Cocody, Abidjan, tome 1.

Koudou Serge (2006), *L'aide japonaise à la Côte d'Ivoire (1980-2000)*, « Mémoire », Université de Cocody, Abidjan.

Kouman Honorine (1999), « Plus de 200 milliards à notre pays en 18 ans », *Fraternité-Matin*, p.23

L'Encyclopédie générale de la Côte d'Ivoire (1978), Tome III, Abidjan, NEA.

Le Grand Dictionnaire Encyclopédique de la Côte d'Ivoire (1978), volume VI, Abidjan.

Matsuura Koïchiro (2006), « L'enjeu culturel au cœur des relations internationales », *Politique étrangères*, n°4, en ligne Article disponible en ligne à l'adresse <https://www.cairn.info/revue-politique-etrangere-2006-4-page-1045.htm>, consulté le 25/02/2023.

Millet Lauriane (2015), « Esprit japonais et prémices du multiculturalisme. Le Japon et l'organisation de coopération intellectuelle dans l'entre-deux-guerres », *Relations Internationales*, n°162, p. 31-44.

Nguyen Anh Thu (2017), « La diplomatie culturelle », *Revue internationales des francophonies*, en ligne, <https://publications-prairial.fr/rif/index.php?id=434>, consulté le 13/06/2022.

Perifan Florence (1995), *Japon : Profil d'une nation*, Tokyo, Kodansha International, traduit de l'anglais.

Reyns-Chikuma Chris (2005), *Images du Japon en France et ailleurs*, Paris, l'Harmattan.

Taillander Denis et Briquet Aurélie (2021), « Néo-japonisme et renouveau contemporain dans les relations France-Japon », *Alternance francophone*, vol 2, n°9, p. 1-5.

Volé Bi Gouégoné (2007), *L'aide japonaise au développement : le cas de la Côte d'Ivoire*, « Mémoire », ENA, Abidjan.